

INFOS

L'avenir de la refondation ?

Voulue par V. Peillon, précédée d'une « concertation » à l'été 2012 que le **SNCL-FAEN** savait pipée, la refondation de l'école a commencé à être mise en œuvre. Depuis, avec la **complicité des organisations majoritaires** (et d'autres qui espéraient tirer **des bénéfices de leur ralliement**), elle poursuit son chemin.

Un ministre succède à un autre...les problèmes persistent. Le nouveau ministre ignorera-t-il **les attentes de la profession**, d'autant plus fortes qu'elles n'ont pas été satisfaites par le précédent ?

Contrairement à ce que feignent de croire certains, **les syndicats d'enseignants ne sont pas tous unanimes à demander la poursuite de la refondation.**

La majorité des enseignants n'attendaient pas, **comme certaines organisations le leur font croire**, le rapprochement école-collège, le renforcement du collège unique, une telle dégradation de leurs conditions de travail, la casse de leurs statuts, l'augmentation de leur temps de présence dans les établissements, l'accroissement de leurs missions, certaines d'entre elles imposées par le conseil d'administration, la suppression de décharges de service, etc.

Le **SNCL-FAEN** persiste et signe : **la « refondation » aggrave nos conditions de travail.**

Le nouveau ministre s'honorerait de mettre en place un allègement de la charge de travail des professeurs **en intégrant dans l'horaire de service statutaire la concertation et la coordination** au sein d'équipes pédagogiques et le suivi individualisé des élèves. **C'est indispensable partout malgré le coût. Et c'est encore plus nécessaire dans l'éducation prioritaire !**

Frais de déplacement : le cauchemar !

Sept mois après la rentrée... la fin d'année se profile, comme un soulagement pour les collègues en postes partagés ou TZR, tous les jours sur la route pour assurer leurs missions, **écartelés entre plusieurs établissements, de façon parfois ubuesque...**

Sept mois et pourtant, pour beaucoup à ce jour, pas un centime n'a été versé pour rembourser leurs frais de déplacement ou de repas, **auxquels le décret de juillet 2006 leur donne pourtant droit.** Lenteurs administratives, saisies informatiques délibérément complexes, multiplication des intermédiaires, enveloppes budgétaires vides... L'administration ne sait plus quoi faire pour ne pas payer. **Résultat : des milliers d'euros d'arriérés, des collègues en découvert bancaire,** contraints de signer des prêts, ou de solliciter des aides sociales pour pouvoir continuer à payer leur essence... et aller travailler !

Le SNCL-FAEN a décidé de s'engager et lance une campagne d'appel à témoignages : contactez-nous et exposez-nous votre situation, nous vous aiderons à obtenir votre dû, et à obtenir les intérêts moratoires et compensatoires découlant du préjudice que l'administration vous fait subir... Ne restez pas isolés et rendez-vous sur notre site pour en savoir plus : **www.sncl.fr**

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Informez-vous régulièrement

Syndicat affilié à la F.A.E.N.

Gardez le contact !

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
Mèl : sncl@wanadoo.fr

www.sncl.fr

www.faen.org

@SNCLFAEN

Et notre salaire ?

De 2000 à 2011, le salaire des enseignants a augmenté dans presque tous les pays de l'OCDE, mais **reste globalement inférieur à celui d'autres actifs** diplômés de l'enseignement tertiaire. **Cette augmentation est aussi biaisée** par le vieillissement des actifs...

Tout d'abord, il est important de rappeler que le salaire statutaire des enseignants du 1er degré (après 15 ans d'exercice) est supérieur de 35% à leur salaire en début de carrière. **Le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement : à ancienneté égale, il est généralement supérieur de 25% dans le 2nd degré.**

De plus, les systèmes diffèrent d'un pays à l'autre : l'Allemagne ou l'Australie concentrent les augmentations de salaire tôt dans la carrière (il faut 6 à 9 ans d'ancienneté pour atteindre le salaire maximal dans ces pays). L'Autriche ou la France, par exemple, offrent plus d'avantages salariaux en fin de carrière (où **il faut attendre 34 ans pour atteindre le sommet de la rémunération...**).

Un nombre croissant de pays ont recours à des augmentations de salaire ciblées pour attirer les diplômés ou encourager les enseignants les plus expérimentés à exercer dans les établissements défavorisés.

L'augmentation est aussi liée à celle de l'âge moyen : en effet, le **corps enseignant a légèrement vieilli dans l'ensemble des pays de l'OCDE**. Le pourcentage d'enseignants âgés de plus de 50 ans dans le primaire est passé de 31 % en 2000 à 34 % en 2011 chez les hommes, et de 26 % en 2000 à 30 % en 2011 chez les femmes. Dans l'enseignement secondaire, le pourcentage d'enseignants plus âgés est passé de 35 % à 39 % chez les hommes, et de 28 % à 34 % chez les femmes...

Une autre

vision de l'apprentissage

L'apprentissage n'est pas bien vu par certaines familles, les jeunes eux-mêmes et certains professeurs.

Le collège unique se caractérise par le fait que **seules les matières générales y sont enseignées**. Les élèves qui éprouvent des difficultés, qui ne s'y intéressent pas souffrent et font souvent souffrir les autres élèves dans les classes. Les mauvais résultats scolaires qu'ils obtiennent régulièrement **dégradent leur estime de soi** et les rendent souvent perturbateurs voire violents. La « théorisation » des matières qui pouvaient leur faire toucher du doigt une autre forme d'apprentissage (la technologie par exemple) bloque la révélation de certains « talents ». **Leurs professeurs souffrent aussi** de ne pouvoir les faire progresser et c'est une spirale sans fin.

Le **SNCL-FAEN n'est pas a priori favorable au développement de l'apprentissage** et demande le développement des formations **sous statut scolaire** mais, par réalisme, nous considérons que pour certains élèves volontaires, cela peut être une solution.

Le **SNCL-FAEN** accueille donc favorablement la proposition qui est faite par un rapport des inspecteurs de l'Education nationale de donner une **information obligatoire à chaque élève de collège sur l'apprentissage** et rappelle une autre de ses propositions qui va dans le même sens : la **diversification, à partir de la 4^{ème}, d'un parcours de formation diversifié et l'instauration d'un véritable « droit à l'essai »** permettant la **découverte professionnelle en 4^{ème} DP6 implantée en lycée professionnel** pour des élèves volontaires. Ces élèves conserveraient leur statut de collégien et donc la possibilité de retourner au collège jusqu'à 16 ans.

On ne peut prétendre à la fois faire réussir les élèves, leur donner les meilleures chances de réaliser leur insertion professionnelle et **enfermer certains d'entre eux** dans l'alternative que représente le redoublement ou une orientation par l'échec.